

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

NB: Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO. Tél : (228) 22 21 37 18/22 21 61-07/08-Fax (228) 22 22 14-89- BP 891- LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 36384 déposée le 18 - 10 - 2012, M. AMEWOU Anato, profession : électricien frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 27 a 13 ca, situé à Bolou Kpomé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AKPALOU et la propriété SOFE Kodjo, au Sud par la collectivité BOTO Seklou, à l'Est par la collectivité WOSSE Adjato et à l'Ouest par la collectivité FEDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 40234 déposée le 18 - 06 - 2014, M. BAWA Bouraïma, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca 28, situé à Lomé Kélégougan - Rives du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N^{os} 1198, 1197 et 1200 et une placette.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 40235 déposée le 18 - 06 - 2014, M. BAWA Bouraïma, profession : huissier de justice, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 94 ca 65, situé à Lomé Kélégougan - Rives du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Agoényivé-Kégué de 28 m, au Sud par le lot N° 1186 bis, à l'Est par le lot N° 1187 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 40236 déposée le 18 - 06 - 2014, M. BAWA Bouraïma, profession : huissier de justice, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca 76, situé à Lomé Kélégougan - Rives du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1187, au Sud par le lot N° 1191, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par les lots N° 1189 et 1186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41875 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme TETOU Larba, profession : directeur de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 06 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Détente et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m et 12 m chacune, à l'Est par les lots N°s 67 et 68, à l'Ouest par les lots N°s 73 et 74.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41876 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme ALAWOE-OGUNTOLA Madjoniola, profession : ménagère, demeurant à Lomé Assivito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 44 ca, situé à Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ZAGLAGO, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41877 déposée le 16 - 01 - 2015, M. KRONOUGLO Kokou Doudou, profession : commerçant, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 06 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sangramé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SEMAPLE Kossi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41878 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SEHOUBO Séna Thiéry, profession : informaticien, demeurant à Lomé Apédokoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AKATOR MIDADJE et à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41879 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SEDZRO François Désiré, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Houmbi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sangrako et borné au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BADAGBON Ekpo, au Nord par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41880 déposée le 16 - 01 - 2015, M. ADANZO Kokou, profession : revendeur, demeurant à Lomé Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbata et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GNAMATA Akue, au Sud par la Route Nationale Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41881 déposée le 16 - 01 - 2015, M. GOEH-AKUE Moèvi M. Rodrigue, profession : employé de banque, demeurant à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 78 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lankouvi et borné au Nord par une rue en projet de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADJIBOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41882 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme SETONDJI Kossiwa Sessimé, profession : employée de bureau, demeurant à Agoè Ahongocopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par l'emprise de la haute tension Lomé Kpalimé de 32 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KEGOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41883 déposée le 16 - 01 - 2015, M. HOUMALI Ayaovi Boniface, profession : employé de banque, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca 61, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N^{os} 194, 190, 193 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41884 déposée le 16 - 01 - 2015, M. AMAH Atakoï, profession : cadre de banque, demeurant à Amadahomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par WOGODO Kodjo et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41885 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SOKPO Viho, profession : architecte, demeurant à Lomé Nukafu et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui et borné au Nord par la propriété de CHINOISE, au Sud, à l'Est par les rues de 20 m, 14 m et à l'Ouest par la collectivité EWON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41886 déposée le 16 - 01 - 2015, M. NONOU Kossi, profession : retraité, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 44 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Noudjonui et borné au Nord par la collectivité DOUPE BOSSRO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41887 déposée le 16 - 01 - 2015, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie électricité, demeurant à Agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tokotoéto et borné au Nord par la propriété de ALEDI Pidang, au Sud, à l'Est par la propriété de GOMASSI Komlan et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41888 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme AYANDEDJI Sérifatou Ayanyemi, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 13 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de La Pampa et borné au Nord par le lot N° 691 bis, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 692 et à l'Ouest par le lot N° 691 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41889 déposée le 16 - 01 - 2015, Mlle TCHEDRE Mazama, profession : responsable commerciale, demeurant à Lomé Kossigan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 64 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Ouest par TCHEDRE Tani et à l'Est par un passage de 6 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41890 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme d'ALMEIDA S. Ayélé Akouvi, profession : commerçante, demeurant à Lomé Tokoin Ouest et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 27 ca, situé à Tsévié Lowoe Adzoguidji Bossrokopé et borné au Nord et au Sud par la propriété de TRETOUT, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41891 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme d'ALMEIDA S. Ayélé Akouvi, profession : commerçante, demeurant à Lomé Tokoin Ouest et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Lébé Kétakpui, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la collectivité LOSSOUI-AHEDEGBE, à l'Est par la collectivité ADIWOTO et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41892 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme d'ALMEIDA S. Ayélé Akouvi, profession : commerçante, demeurant à Lomé Tokoin Ouest et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 47 ca, situé à Tsévié Lowoe Hlonvé Bossrokopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud par des rues de 12 m et 14 m, à l'Est par la propriété de BOSRO et à l'Ouest par une rue de 52 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41893 déposée le 16 - 01 - 2015, M. ADABUNU NEMI Têvi Aku Adolphe, profession : administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 39 a 10 ca, situé à Tsévié Gblinvié Tsatsi, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Avedjen Gblenvié de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de ADOKOU Kodjo, ADEKPE, ADOUKPO Mensah, ADEHENOU Hounkpati et KPODO Alosse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41894 déposée le 16 - 01 - 2015, M. Koba Koffi, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Lotissement gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N^{os} 715, 714 et 712.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41895 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SANI Machoudi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 40 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud par la route Lomé-Kpalimé de 70 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41896 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme d'ALMEIDA S. Ayélé Akouvi, profession : commerçante, demeurant à Lomé Tokoin Ouest et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de GALE Komlan Ameko et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41897 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme AWIZI Némè Kossiwa, Mlle ATAKE Saoudé Essohanam, M. ATAKE Piwem-Déou, Mlle ATAKE Essomendo, profession : employée de bureau, élève, étudiant, étudiante, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 41 ca, situé à Lomé Agoènyivé Lotissement de la gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par les lots N^{os} 681 bis et 681 B.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41898 déposée le 16 - 01 - 2015, M. KOUMAKO Pierre Lawé et Mme KOUMAKO Ayawa Véronique, née KPEKPE, profession : agent commercial, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 36 a 76 ca, situé à AMOUSSOUKOPE Ségbédji-Kopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les collectivités AGBOGLA Ahli Ahoumey, AYIVI KOKLO et GOKA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41899 déposée le 16 - 01 - 2015, M. DJAWA Siwaga Kossi, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado (Yokoè Kopégan), préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots N° 2, RA et 4 B et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41900 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SOMABEY Agninfah Ablam, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado (Yokoè Kopégan), préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 02, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 4 A et à l'Ouest par le lot N° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41901 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SOMADO-FOLLY Têko Ben, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Lomé-Baguida-Agodéké, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 644, au Sud par le lot N° 648, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot N° 647.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41902 déposée le 16 - 01 - 2015, M. OGNODO Koffi Dosseh, profession : employé de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 60 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par la route Mission-Tové-Agoènyivé de 70 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FIGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41903 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme CREPPY Ayélé, épouse NYAKU, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé-Baguida-Agodékè, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 744, à l'Est par le lot N° 754 et à l'Ouest par le lot N° 753.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41904 déposée le 16 - 01 - 2015, M. SOMADO-FOLLY Têko Ben, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 18 ca, situé à Lomé-Baguida-Agodékè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 713, au Sud par le lot N° 711, à l'Est par le lot N° 712 et à l'Ouest par la rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41905 déposée le 16 - 01 - 2015, M. GBEDEWA Romain, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Attiéguou, Planche D. DS, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AKPEKO Kossi, au Sud par HARLEY Améyo D. Kafui, à l'Est par une rue existante de 16 m et à l'Ouest par la propriété de KIOTSOGBALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41906 déposée le 16 - 01 - 2015, Mme KPATA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété POGNON Koffi Homialo et à l'Est par la propriété ADJALO Abra Novignon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41907 déposée le 16 - 01 - 2015, M. MIHEAY Tété Kodjo, profession : transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 17 ca, situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété AGBASSA Kossi, au Sud par la collectivité ALEKE, à l'Est par la propriété AGBASSA Komi Antoine et à l'Ouest par la propriété AGBASSA Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41908 déposée le 19 - 01 - 2015, M. PISSANG TCHANGAI Dademanao, profession : gestionnaire des projets à l'Union Africaine, demeurant et domicilié au Kenya, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot N° 860, à l'Est par le lot N° 869 et à l'Ouest par le lot N° 867.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41909 déposée le 19 - 01 - 2015, M. AKLI Koami, profession : assistant d'huissier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 05 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud par la propriété GAWOSSO Komi Agli, à l'Est par la collectivité BADAGBON et à l'Ouest par la propriété MAKE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41910 déposée le 19 - 01 - 2015, M. AZIH Yawo Agbéko, profession : assistant d'hygiène, demeurant à Kohé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Kohé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMENYITOR Kodjovi et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41911 déposée le 19 - 01 - 2015, M. ADETSI Efió, profession : mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 31 a 48 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djégomé et borné au Nord par la collectivité DITI Agbodrakou, au Sud par la propriété Yao Bernard FIAGAN et la collectivité KODJO Amégan, à l'Est par la collectivité EHA et à l'Ouest par la propriété KODJO Dovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41912 déposée le 20 - 01 - 2015, Mme BADOHOUN Ayaba Adjovi, épouse LANC, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Davié Tékpó, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41913 déposée le 20 - 01 - 2015, Mme BADOHOUN Elise Ayaba A., profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 93 ca, situé à Tsévié Adétikopé Kpotavé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HALLO Agbégnénu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41914 déposée le 20 - 01 - 2015, Mme Prince AGBODJAN Doko Henriette, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 51 a 90 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ahokoto et borné au Nord par la propriété KPELLE Selinoire, au Sud par la collectivité GBEDZRA, à l'Est par la collectivité SOWOU et à l'Ouest par la collectivité DANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41915 déposée le 21 - 01 - 2015, Mme ASSIONGBON Ablavi, née HADONOU, profession : coiffeuse, demeurant à Lomé Adakpamé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 31 ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SEKLE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41916 déposée le 21 - 01 - 2015, M. AGBEKPONOU Komi Sedohoe, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 00 a 00 ca, situé à Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpèdèvi Kopé et borné au Nord par la ligne de haute tension, au Sud par la propriété Kodji AKPLE GUI, à l'Est par les propriétés GAVI Sékomé et AGADJI et à l'Ouest par les propriétés FIADEVI Ayao, DOUVON et DOSSEH ANYRON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41917 déposée le 21 - 01 - 2015, M. DOUGBLO Yawo Sitsopé, profession : comptable mécanographe, demeurant à Abidjan-Marcory (RCI) et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Wugomé Dzigné, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ALA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41918 déposée le 21 - 01 - 2015, Mme LEMOU, épouse BOBINEAU Malinda-Magnoudéwa, profession : assistante active, domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 720 B, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot N° 719.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41919 déposée le 21 - 01 - 2015, M. MAWUMEKOU Kossi Papavi, profession : chef unité facturation à l'ASECNA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Djaçblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DAMESSI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41920 déposée le 21 - 01 - 2015, M. ANELE John, profession : commerçant, demeurant à Lomé Tokoin-Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 21 ca, situé à Lomé Tokoin-Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot N° 2113, à l'Est par le lot N° 2122 et à l'Ouest par le lot N° 2120.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41921 déposée le 21 - 01 - 2015, M. MAWUMEKOU Kossi Papavi, profession : chef unité facturation à l'ASECNA, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 84 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DAMESSI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41922 déposée le 21 - 01 - 2015, Mme DEGBOE Yawa Aményona, épouse AMEGAH, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 52 ca, situé à Lomé Aflao-Soviépé (Avédji), préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud par le lot N° 425 bis, à l'Est par le lot N° 427 et à l'Ouest par le lot N° 423.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41923 déposée le 21 - 01 - 2015, M. LOWA Pissohou, profession : officier supérieure des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 26 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBODJRAKOU et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41924 déposée le 21 - 01 - 2015, Mme ABAGAH Akouvi Rita, profession : mécanicienne auto, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 18 a 46 ca, situé à Kévé Aképédo Assiamagbléta, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Logomé et borné au Nord, à l'Est par la propriété de VUACHIE, au Sud par la collectivité BLOUVI et à l'Ouest par la propriété ANADJRA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41925 déposée le 21 - 01 - 2015, M. LEBIGAZA Meindou, profession : ingénieur génie-civil, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiové, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots N°s 661 A, 663 et 660 et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41926 déposée le 21 - 01 - 2015, M. YAKOUBOU Boukari, profession : commerçant, demeurant à Lomé Agbalépédogan et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 ha 25 a 34 ca, situé à Tsévié Gapé Kové, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Etsé Atitsogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41927 déposée le 21 - 01 - 2015, M. KETOGLO Komi, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Adidogomé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à Lomé Aflao Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété HOUNGNIBO, au Sud et à l'Ouest par les rues de 30 m et 24 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41928 déposée le 21 - 01 - 2015, M. DAVIES James Cocovi, profession : chauffeur de taxi, demeurant en France de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 31 a 07 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzogblé Ataléta et borné au Nord par GBOGBO Etsè, au Sud par la propriété de ADEDZEVE Adjoa, à l'Est par ATALE et à l'Ouest par la propriété Alougba KUNYIGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41929 déposée le 21 - 01 - 2015, M. GOUNI Zimaro Saliou, profession : géographe, demeurant et domicilié à Agoènyivé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Davié Tékpô, préfecture du Zio, connu sous le nom de Akové et borné au Nord, à l'Est par les rues de 16 m et 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété VIGNON Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41930 déposée le 21 - 01 - 2015, M. LOGLO Komigah Dzodzi Nyuiéto Anoumou, profession : technicien, demeurant et domicilié à Djidjolé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs et borné au Nord par une intersection de rues, au Sud par la propriété de SOUZA E. Dzidzossé, à l'Est par la propriété KOLOYOVO Agbémézan et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41931 déposée le 22 - 01 - 2015, M. AJAVON-KISSEH Yves Séraphin D. et son épouse AJAVON, née FINOT, profession : médecin et technicienne, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 05 a 76 ca, situé à Aného Agbodrafo Lakomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Zogbédji et borné au Nord, à l'Ouest par les rues de 19 m, 10 m, au Sud et à l'Est par la propriété YEBOVI M. Joseph.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41932 déposée le 22 - 01 - 2015, Les époux MACAULEY Jonathan et Françoise, profession : administrateur de bien et comptable, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Sagbadô, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, à l'Est par la collectivité TSIMESSE, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41933 déposée le 22 - 01 - 2015, M. KADJE Comla Luku, profession : ingénieur de ponts et chaussée, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 95 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la collectivité AFAGBEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41934 déposée le 22 - 01 - 2015, M. AGBANKOR Koku Dotsè Pascal, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kodjoviakopé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 36 ca, situé à Aného Dévikinmé, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de AMEGANDJIN et à l'Ouest par la propriété AGBANKOR K. Pascal.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41935 déposée le 22 - 01 - 2015, M. AGBANKOR Koku Dotsè Pascal, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 62 ca, situé à Dévikinmé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m existante, au Sud par la propriété AMEGANDJIN, à l'Est par Messan AMAH-ADJAKA Elias et à l'Ouest par une rue existante de 14 m et Messan AMAH-ADJAKA Elias.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41936 déposée le 22 - 01 - 2015, Mme VENYOH Yawa Afako, épouse TAMAKLOE, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Yokoè Agblégan, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ADZOLOLO Komlan, au Sud par une rue existante de 30 m, à l'Est par la propriété de GNALEDOME Kodjo et à l'Ouest par la propriété de AKPAGANA Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41937 déposée le 22 - 01 - 2015, M. KATELEWENA Tossima, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud par la propriété AVOTRI Komi, à l'Est et à l'Ouest par la route nationale N° de 70 m, une rue en projet de 16 m et la propriété de AVOTRI Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41938 déposée le 22 - 01 - 2015, M. GADEGBEKOU Komlavi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Agoè Togblékopé Fidokpui, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AGOUTO et au Sud par une rue de 14 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41939 déposée le 22 - 01 - 2015, M. TOSSA Teme, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 03 a 98 ca, situé à Tsévié Kpevego Begbé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité ADEGA et au Sud par la propriété AGBODOUAMENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41940 déposée le 22 - 01 - 2015, M. BARRIGAH B. Anani, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 54 ca, situé à Aného Kpémé Djekin, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété NIKUE Amonivi et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41941 déposée le 22 - 01 - 2015, M. GAWOSSO Komi Agbi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 01 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpala, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m chacune et la propriété de AMAVI et à l'Ouest par la propriété DZIKOUSSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41942 déposée le 22 - 01 - 2015, Mme KOBANA Adjowa Sobissi, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 95 a 72 ca, situé à Lowoé Zogbe, préfecture du Zio et borné au Nord, Sud, à l'Ouest par la propriété AGBOKOU Akouvi et à l'Est par les propriétés SOKE et DAKLOU Ayaovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41943 déposée le 23 - 01 - 2015, M. SANVEE Comlan, profession : technicien, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République française d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Tsévié Djagblé Tokoin, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété ADJA-FONSOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41944 déposée le 23 - 01 - 2015, M. SEDIA Kokou Gilbert Walasse, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 17 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la voie Express de 50 m, au Sud par la propriété DOGBO Komlan et à l'Est par la propriété KOUDJODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41945 déposée le 23 - 01 - 2015, M. DOVI Messan Mawulé, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à Ouest par les lots N°s 229, 225 et 227 et à l'Est par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41946 déposée le 23 - 01 - 2015, M. ADALBERT Ayité Laurent, profession : interprète, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 40 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Hètsiavi, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m existante, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41947 déposée le 26 - 01 - 2015, M. SANOU Komi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 62 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gborivé et borné au Nord par la route Adidogomé Agoènyivé de 30 m, au Sud par les lots N°s 430B et 429B, à l'Est par une voie Express de 50 m et à l'Ouest par les lots N°s 466A et 467 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41948 déposée le 26 - 01 - 2015, M. NOUMONVI Dodji Paul, profession : évangéliste, demeurant et domicilié à Kpové, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 95 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au Nord, au Sud par des des de 12 m, et 14 m chacune, à l'Est par une rue de 14 m et la propriété LOGOSSOU Y et à l'Ouest par un passage de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41949 déposée le 26 - 01 - 2015, Mme TENDAR Ayawa Madoé, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Agbalépédo Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 58 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Ouest par les lots N°s 22, et 20, au Sud et à l'Est par les rues de 12 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41950 déposée le 26 - 01 - 2015, M. ALABA TANAH Essohanam, profession : militaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot N° 1031A, au Sud par le lot N° 1032, à l'Est par le lot N° 1030 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ALABA TANAH Molong Mathieu et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41951 déposée le 26 - 01 - 2015, M. BESSAH Komi, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 35 ca, situé à Lomé Afiao Wougomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBASSA Agbétépé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41952 déposée le 26 - 01 - 2015, M. AROLO Warou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 05 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Demakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot N° 138 A, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41953 déposée le 26 - 01 - 2015, M. AROLO Warou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 41 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè A et borné au Nord par l'intersection des rues de 20 m et 14 m, au Sud par la propriété de ADJODA Koffi, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41954 déposée le 26 - 01 - 2015, M. BODOMBOSSOU Kao et Mme BODOMBOSSOU Lalougnide, profession : ingénieur et étudiante, demeurant et domiciliés à Légbassito Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 00 a 45 ca, situé à Agbélouvé Nygbe, préfecture du Zio, connu sous le nom de Wouledji et borné au Nord par la propriété TCHAGBELE Sadamba, au Sud par la collectivité AKPABI, à l'Est par le propriété POPIEUL François et à l'Ouest par la collectivité AKPABI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41955 déposée le 27 - 01 - 2015, Mme LAWSON HELLU A. Latré, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot N° 222, à l'Est par le lot N° 224 et à l'Ouest par le lot N° 220.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41956 déposée le 27 - 01 - 2015, M. ODOM Koffi, profession : infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro centiare 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord et à l'Est par la collectivité SAKPLETO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41957 déposée le 27 - 01 - 2015, M. TOSSA Tèmè, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 32 ca, situé à Djaqlé, préfecture de Zio, connu sous nom de Agodomé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Est par la collectivité ZOTSIKPI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41958 déposée le 27 - 01 - 2015, M. AFANOU Akouété, profession : vitrier, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous nom de Dévégo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPOTOR Edoh et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41959 déposée le 27 - 01 - 2015, M. DARRAH Kossi Sassou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 07 a 56 ca, situé à Tsévié Dalavé Honta, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AZIAKE, au Sud par la propriété de FONSA B. Juliette, à l'Est par la collectivité SAR et à l'Ouest par la collectivité AZIANTI AKOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41960 déposée le 28 - 01 - 2015, M. AGBAGNI Moutaka, profession : ingénieur industriel, demeurant en France de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 73 ca, situé à Lomé Afiao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par le lot N° 829 B, au Sud par un passage de 4 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot N° 829 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41961 déposée le 28 - 01 - 2015, M. PIYAKI Assoumanou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Adidogomé Wonyomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 01 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lili Kopé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la propriété de la collectivité GBEVE, à l'Est et à l'Ouest par des rues respectivement de 14 m et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41962 déposée le 28 - 01 - 2015, M. ATTAYA TENTE BANDERA M., profession : ophtalmologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 64 ca, situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AHIADIPE Togbui Viza et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41963 déposée le 28 - 01 - 2015, M. AGBODEKA MELE Dévi Mayeul Ilan, profession : élève, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Glénkomégan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEMEKONAWO Kowouwi, au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41964 déposée le 28 - 01 - 2015, M. EKOUE Messan; profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 11 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wogome et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EWON Kossi Azevi, au Sud par une emprise de B2 haute tension de 32 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41965 déposée le 28 - 01 - 2015, M. APEDO Komi Léonard, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Kpogan Agbetiko, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBEHONOU Aholouklou, au Sud par la propriété de APEDO Modeste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41966 déposée le 28 - 01 - 2015, M. HODJO Manzamasso, profession : ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connus sous le nom de Kpala et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de la collectivité AVIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41967 déposée le 28 - 01 - 2015, M. HODJO Manzamasso, profession : ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connus sous le nom de Amédenta et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété HADIKOU Koami et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41968 déposée le 28 - 01 - 2015, M. KPEMOUA Koffi Essoguilinga, profession : retraité, demeurant et domicilié à Aflao Soviépe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connus sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41969 déposée le 28 - 01 - 2015, M. LOGOSSOU Dissou Comlan Emile, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Hedzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 00 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot N° 305, à l'Est par le lot N° 316, à l'Ouest par le lot N° 314.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41970 déposée le 28 - 01 - 2015, M. LOGOSSOU Dissou Comlan Emile, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Hedzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 93 ca, situé à Lomé Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots N°s 303, 304, 305, à l'Est par le lot N° 315 et à l'Ouest par le lot N° 311.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41972 déposée le 28 - 01 - 2015, M. ALIHONOU Anani, profession : chauffeur, demeurant à Agoè-Nyivé Alinka et domicilié à Alinka, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 83 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de NOMAGNON Kokou Vado, au Sud et à l'Est par les rues de 30 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41973 déposée le 28 - 01 - 2015, M. KPETCHENE Awala Watara, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N°s 471, 467, 470 et à l'Ouest par le Boulevard du Zio de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41974 déposée le 29 - 01 - 2015, M. AZANLEKO Kossi, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé Attiégo et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 622, 624 et 623.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41975 déposée le 29 - 01 - 2015, Mlle AGOU Nandé Rose, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoè Assiyé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 29 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiovi, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N°s 105 B, 106, 105 B et à l'Ouest par une voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41976 déposée le 29 - 01 - 2015, Mlle AGOU Nandé Rose, épouse DJERI, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoè Assiyéyé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m et 28 m, au Sud et à l'Est par la propriété de TOGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41977 déposée le 29 - 01 - 2015, Mlle AGOU Nondé Rose, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoè Assiyéyé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 54 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiovi, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par les lots N°s 282, 283 B, au Sud et à l'Est par les rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41978 déposée le 29 - 01 - 2015, Mlle MESSIGA Adjoa Antoinette Pelagie, épouse DOGBE, profession : ménagère, demeurant à Lomé Kodjoviakopé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 39 ca, situé à Aného Afidenyigba, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les héritiers KOU DJOSSAN et à l'Est par la propriété de EDU Assimadou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41979 déposée le 29 - 01 - 2015, Mme ANANI Houmavi Ahoéfa Agnès, épouse MESSIGA, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 33 ca, situé à Aného Afidenyigba, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers KOU DJOSSAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41980 déposée le 29 - 01 - 2015, M. De SOUZA Anani Komlan, profession : technicien de surface, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité SEGNO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41981 déposée le 29 - 01 - 2015, M. De SOUZA Anani Komlan, profession : technicien de surface, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 14 ca, situé à Lomé Baguida Tamanyé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les héritiers AGBENYEKE, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m et de 16 m toutes existantes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41982 déposée le 29 - 01 - 2015, Mme GBETÉY Madene, épouse LAWSON, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 72 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité AGNAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41983 déposée le 29 - 01 - 2015, M. MESSAN Eklou Biova, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 67 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord ; au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par les collectivités AFANDJANYI et AGBOLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41984 déposée le 29 - 01 - 2015, M. KONDO Issifou, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Costerwolde en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de GUEGUE, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41985 déposée le 29 - 01 - 2015, Mme BOKO Afi Elom Edith, épouse YEKPLE, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Segbegan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité HLORDZI, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41986 déposée le 29 - 01 - 2015, M. KOLA Edinam, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Agoenyivé Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de TENGUE Kouma, TENGUE K. Yevo et BASSALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41987 déposée le 29 - 01 - 2015, M. HAZOUME Fogan K. Pierre, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Lomé Agoenyivé Klévé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N°s 128 et 127 B, et à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41988 déposée le 29 - 01 - 2015, M. OGBONE Oniankitan, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 80 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 914 B et une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N^{os} 915, 916 et 912.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41989 déposée le 29 - 01 - 2015, Mme TCHATCHIBARA Samiatou, épouse ASHABEE, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Lomé Afiao Sanguéra Wugome-Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par BABA Yao, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m et de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41990 déposée le 30 - 01 - 2015, M. BONJARE Mounirou, profession : agent commercial, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Djagble Gbomakopé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété ADJALLE Ayao R. et au Sud par la route adetikopé Djagblé de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41991 déposée le 30 - 01 - 2015, M. CHARLIER Gilles Henri, profession : sans profession, demeurant à Lomé Assiganto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Kpomé Dzogblakopé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m, 16 m, au Sud par la collectivité TOBLI et à l'Est par la propriété de SOUZA Adjoavi Sika.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41992 déposée le 30 - 01 - 2015, Mme AFANOU A. F. Concetta, épouse KEZIE, profession : assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est par la collectivité AGOVI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41993 déposée le 30 - 01 - 2015, M. KEZIE Abalo Michel, profession : juriste d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité AGOVI, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41994 déposée le 30 - 01 - 2015, Mme LAWSON Florence Koko, épouse DE GONZAGUE, profession : ménagère, demeurant à Lomé Kikamé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par la collectivité EHLAN, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41995 déposée le 30 - 01 - 2015, Mlle NASSINI Siwo-Ouni profession : élève, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 47 ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le Boulevard de la Kara, au Sud, à l'Est par les lots N°s 186, 187 et à l'Ouest par la rue des balises de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41996 déposée le 30 - 01 - 2015, M. BYLL Kossivi, profession : journaliste, demeurant à Lomé Anagokomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 61 ca, situé à Lomé Adidogomé Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété de AGBODOVI TEKPLE et à l'Est par la propriété de DADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41997 déposée le 30 - 01 - 2015, M. NASSOUNG Lyido Komivi, profession : marin, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AHADJI Akpédjé Adjoa et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41998 déposée le 30 - 01 - 2015, Dame TSEGUE Akossiwa profession : tresseuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 51 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AGBODJRAKOU, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41999 déposée le 30 - 01 - 2015, Dame TSEGUE Akossiwa profession : tresseuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 49 ca, situé à Lomé Afiao Kleme, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokanou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TEKOU, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42000 déposée le 02 - 02 - 2015, Dame TSEGUE Akossiwa profession : tresseuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 21 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AKATO, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42001 déposée le 02 - 02 - 2015, Dame KPOKOU Dédévi Kakaba profession : assistante administrative, demeurant et domiciliée à Lomé Attikpa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALI Koffi Jean, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42002 déposée le 02 - 02 - 2015, M. KLUTSE Amatévi Raoul profession : agro-économiste, demeurant et domicilié à Avépozo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wégo et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m chacune, au Sud par la propriété de AKPATSA Kossi et à l'Est par la propriété de KOUDAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42003 déposée le 02 - 02 - 2015, M. NDZIBA Kwaku profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 58 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afidenyigba et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers KOUJOSAN Akakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42004 déposée le 02 - 02 - 2015, M. SEKPONA Kossi profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 29 ca, situé à Lomé Aflao Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wougomé Dekpo et borné au Nord par les propriétés de KPONHA Azangounossi et de KPONHA Soualoune, au Sud par la propriété de AGBENOSI Bigan, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42005 déposée le 02 - 02 - 2015, Mme AZIADIFE Afi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à Lomé Agoè Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AZIAWOTO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42006 déposée le 02 - 02 - 2015, M. TCHEYI Haringa Yaou profession : ingénieur télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Agoè Vakpo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité SEGLAN et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42007 déposée le 02 - 02 - 2015, M. TCHEYI Haringa Yaou profession : ingénieur télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 86 ca, situé à Sanguéra Afiadengnigba, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOKLOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42008 déposée le 02 - 02 - 2015, M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : ingénieur télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 22 ca, situé à Lomé Togblékopé Alinka, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par des rues de 14 m et de 30 m toutes existantes et au Sud par la collectivité AWUDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42009 déposée le 02 - 02 - 2015, M. AFFO Affo Idrissou, profession : revendeur, demeurant à Adjougba Togomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Houmbi Togomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATTIWOTO et à l'Ouest par une rue de 14 m existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42010 déposée le 02 - 02 - 2015, Mme BAKOUBOLO Bilakani, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrain ayant les formes de polygones irréguliers chacune d'une contenance totale de 59 a 92 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Logové, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAVON, et les rues de 14 m, 16 m et 10 m pour la partie A et au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m, 14 m et 10 m et la propriété de GAVON pour la partie B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42011 déposée le 02 - 02 - 2015, M. AMODOU Moussa, profession : technicien en électricité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 38 a 49 ca, situé à Tsévié Kovié Séva Hoe, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par la collectivité AWOS, la propriété DAGNON Kodjo, la collectivité AKPOTI et la collectivité WUSSIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42012 déposée le 03 - 02 - 2015, M. ASSOGBAVI Komlan Gaston, profession : commerçant, demeurant à Lomé Cacavéli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Massohoin, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 347 A, au Sud par le lot N° 345, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par le lot N° 346.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42013 déposée le 03 - 02 - 2015, M. ASSOGBAVI Komlan Gaston, profession : commerçant, demeurant à Lomé Cacavéli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Massohoin, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 349, au Sud par le lot N° 347 B, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par le lot N° 346.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42014 déposée le 03 - 02 - 2015, Mme ADDRA Florence, profession : agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 79 a 63 ca, situé à Togoville-Dokume, préfecture de Vo, connu sous le nom de Bayipé et borné au Nord par la propriété de AVEGUI Atiwoto, la collectivité AGOMEGAN, ANANI Isidore, au Sud par la collectivité AGOMEGAN, à l'Est par la propriété de ADJISSEKOU et à l'Ouest par la propriété de TOMECAH Pascaline.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42015 déposée le 03 - 02 - 2015, M. LAWSON Body Boevi Ségla, profession : chaudronnier, demeurant à Lomé Hedzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra ZOPOMAHE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par ACHIEKO Messan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42016 déposée le 03 - 02 - 2015, M. NARMAND Ives Francis, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Hedzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 61 ca, situé à Lomé Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2141, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 2134 et à l'Ouest par le lot N° 2133 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42017 déposée le 03 - 02 - 2015, M. TELOU Akawilou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 99 ca, situé à Aného Agbodrafo, connu sous le nom de Djekin et borné au Nord par une rue de 25 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de YEBOVI ADAMAH Amoko et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42018 déposée le 03 - 02 - 2015, M. TELOU Akawilou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé-Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAGNON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42019 déposée le 03 - 02 - 2015, M. NOUVLO AMEGA Yawo, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 13 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhe, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AYISSOU PATOU BOLO (TF N° 28790 RT), au Sud par la route Klémé Konhé de 30 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADRAKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42020 déposée le 03 - 02 - 2015, M. ASSIGNON Koffi Agbegnigan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 32 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m et le lot n° 02 A et au Sud par la collectivité ATATSI, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une réserve administrative DUDE 1891.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42021 déposée le 03 - 02 - 2015, M. ETSEVE Moudjibou Adéniché, profession : géomètre cartographe, demeurant à Baguida-Avépozo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 07 ca, situé à Tsévié-Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par la propriété de AHOMBO, au Sud et à l'Est par GBEDZE Atsou, à l'Ouest par la propriété de DOGBOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42022 déposée le 02 - 02 - 2015, Mme KPODAR Kayi Julienne, profession : pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 51 ca, situé à Lomé Legbassito Avinato, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de TETE Komla et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42023 déposée le 02 - 02 - 2015, Mme HORACEK Tsotsovi Justine Lydia, profession : ingénieur du bâtiment demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 11 ca, situé à Lomé Légbassito Avinato, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité BLEZI, au Sud par la propriété TETE Komla, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AKI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux enfants HORACEK nés de Mère HORACEK KPODAR Tsotsovi J. Lydia et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42024 déposée le 02 - 02 - 2015, M. HOUNDJOE Messan Kpoti, profession : retraité demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 51 a 16 ca, situé à Tsévié Gblenvié Kpédomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de AGBLEWONOU Kodzo Celestin et au Sud par la route Gblenvié-Gapé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42025 déposée le 04 - 02 - 2015, M. AMEDOME Yaovi, profession : directeur d'établissement, demeurant à Djifa-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 31 ca, situé à Lomé Kélégougan Zogbédjé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAGLO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42026 déposée le 04 - 02 - 2015, M. AMEDOME Yaovi, profession : directeur d'établissement, demeurant à Djifa-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 44 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbédjé et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42027 déposée le 04 - 02 - 2015, M. AMEDOME Yaovi, profession : directeur d'établissement, demeurant à Djifa-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 38 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de MAWUSSI Ayélé Fafa Akpédjé et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42028 déposée le 04 - 02 - 2015, M. AMEDOME Yaovi, profession : directeur d'établissement, demeurant à Djifa-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Alogavi-Kopé et borné au Nord par la route nationale N° 2 Lomé-Aného, au Sud, à l'Est par la propriété de MENSAH II et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42029 déposée le 04 - 02 - 2015, M. AMEDOME Yaovi, profession : directeur d'établissement, demeurant à Djifa-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Kélégougan Zogbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la collectivité AGBAGLO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42030 déposée le 05 - 02 - 2015, M. AZIABA Foli, profession : infirmier, demeurant à Argenteuil 95 et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 29 ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévi-Kémé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété ATTISSOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42031 déposée le 05 - 02 - 2015, Mme SIBABI-AKPO Kamou Ziyaratou, profession : sans profession, demeurant en France de passage à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODRAKOU, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42032 déposée le 05 - 02 - 2015, Mme SCHUMACHER TCHODIER M. Françoise, profession : ménagère, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 12 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par les lots N° 643 et 639, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par un lot N° 640 et à l'Ouest par le lot N° 644.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42033 déposée le 05 - 02 - 2015, M. DOVI-AMEGO Kossam Kossivi, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEBOUKPO Agbakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42034 déposée le 05 - 02 - 2015, Mlle TOMETY Kanle, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEGATSE Katsi Atsupui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42035 déposée le 05 - 02 - 2015, M. AHIAMADJI Koffi Malick, profession : directeur d'hôtel, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEGATSE Katsi Atsupui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42036 déposée le 05 - 02 - 2015, Mme DAYO Ama, profession : secrétaire bureautique, demeurant à Lomé Tokoin Doumassessé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADUFU, à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42037 déposée le 05 - 02 - 2015, Mme AGBODOH Ameyo Alonyo, épouse ABIDONOU, profession : inspectrice principale de douane, demeurant à Lomé Hédzranawé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 02 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord par la route Amedenta Zossimé de 20 m, au Sud par la propriété de la collectivité KPOGO KLIGUÉ, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SUEVI GANI ENA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42038 déposée le 05 - 02 - 2015, M. YAYE Abdoulaye, profession : revendeur, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 60 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au Nord par une rue de 19 m, au Sud par le lot N° 33, à l'Est par le lot N° 40, à l'Ouest par le lot N° 38.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42039 déposée le 04 - 02 - 2015, M. MADJRI Gagnon Ohini, profession : expert comptable, demeurant à Lomé Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 24 a 27 ca, situé à Kévé Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ando et borné au Nord par les propriétés de AMOUZOU et AGBOGLA, au Sud par la propriété de FOUME, à l'Est par la propriété de ANIPA et à l'Ouest par la propriété de ATSON Kuma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42040 déposée le 04 - 02 - 2015, M. YODI Kpatcha, profession : officier des FAT, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 13 ca, situé à Tsévié Djagblé, connu sous le nom de Gbamakopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GBEGLO Komi Xava et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42041 déposée le 04 - 02 - 2015, Mme d'ALMEIDAS Akouvi Ayélé, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 24 ca, situé à Tsévié Lébé Kétakpui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les collectivités LOSSOUI-AHEDEGBE et au Sud par la route ABOLAVE-AVETA de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42042 déposée le 04 - 02 - 2015, M. SALOU Alhassane, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 75 ca, situé à Lomé Zongo Zilidzi, préfecture du Gofle et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest et au Sud respectivement par la propriété de KOSSO D. Akouavi et une rue de 14 m existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42043 déposée le 04 - 02 - 2015, M. DANSOU Kodzovi Mawulé, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé-Kpodji, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par des rues de 16 m et 14 m chacune en projet, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de KONDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42044 déposée le 04 - 02 - 2015, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 16 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DJATA et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42045 déposée le 04 - 02 - 2015, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 19 ca, situé à Tsévié Adétikopé Atchanvedo, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et 20 m chacune non dénommée et au Sud par la propriété de AVLEVI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42046 déposée le 04 - 02 - 2015, M. AGBA Eyassang, profession : topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 27 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Adjoumba Togomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par MLAGANI Messan et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42047 déposée le 04 - 02 - 2015, M. KADI ATTIDEKOU Benoit, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Gofle et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 16A, 14 et 13 A et au Sud par la route Adidogomé Ségbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42048 déposée le 04 - 02 - 2015, Mme ATTILA Afiwoa Yindo, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé Agotimé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m existante, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Yaovi ADODO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42049 déposée le 04 - 02 - 2015, M. DOLEAGBENOU DAK Martin, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ANTHONY Koffi M. et à l'Est par la route Ségbé-Sanguéra de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42050 déposée le 04 - 02 - 2015, M. LAWSON Agbogbenkou Latévi David, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Tsévié Dalavé Agotimé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m existante, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Yaovi ADODO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42051 déposée le 06 - 02 - 2015, M. AGBODAN Tété Enyonemawou, profession : couturier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 25 ca, situé à Aného Agbodan Kopé, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBODAN et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42052 déposée le 06 - 02 - 2015, M. ETSE K. A. D. Abraham, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 82 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AGUIDI, au Sud par une ruelle de 6 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les héritiers TSATSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42053 déposée le 06 - 02 - 2015, Mme AKUTSA Yawa, épouse SOVI, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Yokoe Agblégan, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de FOZO Akakpovi et à l'Ouest par la collectivité AMOUZOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42054 déposée le 06 - 02 - 2015, Mme TAGBA Mazalo, profession : informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Daviémodzi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de AGBOXO, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de YELE Danaw.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42055 déposée le 06 - 02 - 2015, M. BOWOLI Toyi, profession : secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPEGNIGBA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42056 déposée le 06 - 02 - 2015, M. BOWOLI Toyi, profession : secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Démissimé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPELLY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42057 déposée le 09 - 02 - 2015, Mme KPODAR Tsotsovi Justine Lydia, profession : ingénieur en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité EHON et à l'Est par la propriété de KPEDJA Kossivi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42058 déposée le 09 - 02 - 2015, M. EGBAKOU Akassine, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Légbassito Avinato, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAMETI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42059 déposée le 09 - 02 - 2015, M. GBADAGO Quam Wuélé Justin, profession : cadre d'assurance, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 18 ca, situé à Aného Zébé, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot N° 276, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par le lot N° 281.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42060 déposée le 09 - 02 - 2015, M. AGBEDI Koffi, profession : informaticien, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tota et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AHIAKOU Kwami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42061 déposée le 09 - 02 - 2015, Mme PANAKINAO Akossiwa E. M. épouse PASSAI, profession : employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AWANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42062 déposée le 09 - 02 - 2015, Mme MONDOUKPE Natasha Agbédi, profession : infirmière, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpodomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TOGOH Adame Edoh et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42063 déposée le 09 - 02 - 2015, Mme de SOUZA Ayabavi, épouse CHARLIER, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 37 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot N° 1761 B et à l'Est par le lot N° 1763 et à l'Ouest par le lot N° 1759 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42064 déposée le 09 - 02 - 2015, Mme KOLANI Damitoti, épouse ALFA, profession : inspectrice central du trésor, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Hetsiavi, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 232, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 231 B et à l'Ouest par le lot N° 229.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42065 déposée le 10 - 02 - 2015, M. AGBEDANU Kokou, profession : technicien de laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 48 ca, situé à Lomé Aflao Ségbe Zanvié, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIAHA et au Sud par une rue de 16 m existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42066 déposée le 10 - 02 - 2015, Mme BENISSAN Koko Laure, profession : responsable commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 44 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kégué Zogbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest et à l'Est respectivement par la propriété de FIOVOR Ablam et l'axe de la route Lomé Djangblé de 40 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42067 déposée le 10 - 02 - 2015, Mme BENISSAN Koko Laure, profession : responsable commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fiovi, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par les lots N° 318, 330, 320 et 332, à l'Est par la voie rapide de 50 m et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42068 déposée le 10 - 02 - 2015, M. AQUEREBURU S. D. Jonathan, profession : consultant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 77 a 35 ca, situé à Tsévié Ativeme, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ziowounou et borné au Nord par la propriété de EXI Yaovi Kototsi, au Sud par la propriété de la collectivité VIADA, à l'Est par les propriétés de TOKPOU Kodjo et AMAGLO Nousrou et à l'Ouest par la propriété de AZOUMA Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42069 déposée le 10 - 02 - 2015, l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo, demeurant à Sagbado, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 12 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et au Sud par les propriétés de TOSSOU Mississo et AVOYI Kossivi, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42070 déposée le 10 - 02 - 2015, Mme ADAMOU Karidjatou, profession : commerçante, demeurant à Souzanétimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au Nord par le lot N° 600, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot N° 603 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42071 déposée le 10 - 02 - 2015, M. TAZO Tmanawoe, profession : diplomate, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 64 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zossimé et borné au Nord par la propriété de NYAMAKOU Moussougan, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VINYO Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42072 déposée le 10 - 02 - 2015, Mme KODJO Ablavi Enyonam, épouse AYAYI, profession : infirmière, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à Lomé Ségbé Aflao, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de SESOAFI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42073 déposée le 11 - 02 - 2015, Mme KOUGBAGAN Ayoko Mireille, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à Agoè Télessou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Elavagnon et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUMASSI et au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42074 déposée le 11 - 02 - 2015, M. KADANGHA Abalo, profession : officier général de brigade, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 11 ca, situé à Lomé Atsanté-Est Islamique, commune de Lomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 80, 82 bis, 79 et au Sud par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42075 déposée le 11-02-2015, M. AGOULO Ananie Latchou Alitchao, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 62 ca, situé à Lomé Hedzranawoé Togo 2000 (Rives de Zio), préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1042, au Sud par le lot N° 1038, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots N° 1040 et 1041 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42076 déposée le 11-02-2015, Mme ASSIGNON Afi Mélinawo, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Bè-Klikamé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 63 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Alogavikopé et borné au Nord et au Sud par la propriété de YOVO Ayélé, à l'Est par la propriété de BROOHM Amavi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42077 déposée le 11-02-2015, Mme ADRI Massan, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 22 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Devuimé et borné au Nord, à l'Ouest par des rues existantes de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de AMEDAHEVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42078 déposée le 11-02-2015, Mme ADRI Ameyo Enyonam, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Vakpossito (Lomé III), préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATTIGLI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42079 déposée le 11-02-2015, M. MINTRE Yaya, profession : Frigoriste, demeurant à Kotokoli Zongo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots N°s 403, 404 B, 402 bis et, au Sud par la route Agoè-Nyivé – Mission de Tové de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42080 déposée le 11-02-2015, Mme GNACADJAAkouavi Olga V., profession : revendeuse, demeurant à Lomé Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Djagblé Abolavé, préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de AKAKPO Kossi M., au Sud et à l'Est par les rues existantes de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42081 déposée le 10-02-2015, M. AYITE Ayayi Amégan, profession : assistant médical, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42082 déposée le 11-02-2015, M. GLOKPOR Ekoué Djro, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Avédji-Agetu Secteur N° 1, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest et à l'Est respectivement par les lots N° 21, 22 B, 20 et une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42083 déposée le 12-02-2015, Mme DEVO Demissi., profession : assistante commerciale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aného Gbodjomé Akpagli, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, l'Est par les hrts AKPAGLI et à l'Ouest par une rue de 14 m existante.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42084 déposée le 12-02-2015, M. FREITAS Ayaovi, profession : juriste d'affaires, demeurant à Lomé Kpogan Agodéké et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Aného Dévikémé, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par respectivement la propriété de BRENNER K. Martial et des rues de 12 m et 16 m chacune existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42085 déposée le 12-02-2015, M. GOUNI Zimaro Saliou, profession : géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 36 ca, situé à Lomé Légbassito Atiémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest, au Sud et à l'Est par respectivement la collectivité NYAMAKOU, la propriété de AKPABLA et une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42086 déposée le 12-02-2015, M. GALLEY Michel Yaovi, profession : ingénieur en télécommunication, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 05 a 33 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiamagbleta et borné au Nord par les propriétés des collectivités AKPAGLO et AKEY Aziatoglo, au Sud par la propriété de la collectivité NOMANYO, à l'Est par la propriété de la collectivité NOMANYO et à l'Ouest par les propriétés des collectivités GBOLOGAN et TSINPLONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42087 déposée le 12-02-2015, M. MIPAM Tomfeyi Dankle, profession : informaticien, demeurant à Lyon (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Apessito et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EKPAYE TCHAA Yikpa, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42088 déposée le 12-02-2015, Mme ASSEMBONI ALIDA Nabobue, épouse OGUNJIMI, profession : juriste, demeurant au 21 rue ATAKORA sito aéroport et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiama et borné au Sud, à l'Est par la propriété de AZAGLO, au Nord par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue de 12 m existante.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42089 déposée le 13-02-2015, feu ALEGONH-GOH Agbalè, représentée par IROKO Kossi, profession : ex-caissier, demeurant à Lomé Adidoadin et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 27 ca, situé à Lomé Aflao Avedji Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZONLIDJI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu ALEGONH-GOH Agbalè et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42090 déposée le 13-02-2015, M. ABOUDOU Salifou, profession : agent permanent des douanes, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Lomé kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n°s 1792 et 1793, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 1788 et 1786.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42091 déposée le 13-02-2015, Mme VIGNON Akoko, profession : ménagère, demeurant à Tokoin Soted et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 23 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n°s 327, 312, 313 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42092 déposée le 13-02-2015, M. ABOU Kossi, profession : ingénieur en informatique, demeurant à Lomé Gbossimé et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 08 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord par la collectivité HOLO, au Sud par la propriété de WOGOU, à l'Est par la propriété de KPATIMA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42093 déposée le 13-02-2015, Mme TCHAMSI Obi, profession : agent des impôts, demeurant à Lomé Agoè Fiovi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 83 ca, situé à Lomé Sanguéra Zomé Logogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zomé Logogomé et borné au Nord par une voie express de 50 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42094 déposée le 13-02-2015, Mme ALI Dola, épouse AYEWA, profession : assistante médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé Vutoti, préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par des rues de 14 m non dénommées chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADEKPLOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42095 déposée le 13-02-2015, Mme BIZEANI Bayaguina B., profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 65 ca, situé à Tsévié Lébé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Abolavé et borné au Nord par la route Djagblé-Abolavé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJONDO Koffivi Mawulawe et une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42096 déposée le 13-02-2015, Mme BIZEANI Bayaguina B., profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 40 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Xeve et borné au Nord, à l'Est, l'Ouest par la propriété AGOUZI Koffi Galo et au Sud par une intersection de rues de 14 m et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42097 déposée le 13-02-2015, Mme BIZEANI Bayaguina B., profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 05 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Katomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m et 20 et à l'Ouest par la propriété AHON Kalekou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42098 déposée le 16-02-2015, M. LEQUESSIM Masamessoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 11 a 31 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSAGBA, la propriété SOKPOLI, le TF 19829 et la collectivité VIDZRAKU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42099 déposée le 16-02-2015, M. PETER Esonu Sunday, profession : commerçant, demeurant Lomé Hedzranawoé et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Nigériane, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé Lomé Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots nos 1029, 1038 et 1037A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42100 déposée le 16-02-2015, Mme BAOUNA Hodalo, profession : commerçante, demeurant Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 58 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpodomé et borné au Nord par la propriété de MOE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SODZI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42101 déposée le 16-02-2015, Mme BAOUNA Hodalo, profession : commerçante, demeurant Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé Agblépoé et borné au Nord, à l'Est par la propriété de la collectivité SODZI, au Sud par la propriété de AGBOLETE Kodjovi et à l'Ouest par la route Mission-Tové Agoényivé de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42102 déposée le 16-02-2015, Mme BAOUNA Hódalo, profession : commerçante, demeurant Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 78 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpodomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de la collectivité GBEBADA, à l'Est par la propriété de la collectivité SODZI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42103 déposée le 16-02-2015, Mme BAOUNA Hodalo, profession : commerçante, demeurant Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 82 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpodomé et borné au Nord par la collectivité SODZI et une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de la collectivité GBEBADA, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42104 déposée le 16 - 02 - 2015, M. de SOUZA Silvain Syno, profession : clerc d'huissier, demeurant à Agbodrafo Afidenyigba, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 16 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété de la collectivité ASSIMEDONOU Biolo, au Sud et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42105 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KPODAR Adadé Améwu, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Kpogan Zogbédjé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi AGBAVI et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité Kossi AGBAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42106 déposée le 16 - 02 - 2015, M. BASSOWOU Komlan, profession : directeur de société, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 86 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par l'Avenue des Evalas de 24 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 11 B et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42107 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KOUVIANOU Folly, profession : agent de sécurité, demeurant à Luxembourg de passage à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Kpodji, préfecture du Golfe, borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de ZOTEPE et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42108 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KPODAR Adadé Améwu, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Kpogan Zogbédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 60 ca, situé à Aného Kossi Agbavi, préfecture des Lacs, borné au Nord par la collectivité de Kossi AGBAVI, au Sud et à l'Est par les rues de 14 m et 20 m et à l'Ouest par la propriété de SOUZA Sylvain Syno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42109 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KPODAR Adadé Améwu, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Kpogan Zogbédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Aného Kossi AGBAVI, préfecture des Lacs, borné au Nord, à l'Ouest par les rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité de Kossi AGBAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42110 déposée le 16 - 02 - 2015, Mlle HOUNGO Amévi Anyonam, profession : ménagère, demeurant à Lomé Kagnikopé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 23 ca, situé à Aného Kossi Agbabi, préfecture des Lacs, borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité de Kossi AGBABI, au Sud et à l'Est par les rues de 16 m et 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42111 déposée le 16 - 02 - 2015, M. BINGA Yao, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Afidenyigba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 31 ca, situé à Kpogan Agbetiko, préfecture des Lacs, borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de AGBEHONOU Kitégi et au Sud par la Nationale N° 2 Lomé-Aného de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42112 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KLUTSE Koffi, profession : menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 48 ca, situé à Lomé Aflao Wongome Dzogbé, préfecture du Golfe, borné au Nord, à l'Est par la propriété de FIAWONOU Afiyo, au Sud et à l'Ouest par les rues de 20 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42113 déposée le 16 - 02 - 2015, M. HOUNOU Amavi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 34 ca, situé à Lomé Sanguera Kléme Tokonou, préfecture du Golfe, borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés de KLOKPE, AWITO, AZIAMBLE Kokouvi, Kokou Tomé Avovi et Koffi KLOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42114 déposée le 16 - 02 - 2015, M. DJOSSOU Eddy Salim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 03 a 19 ca, situé à Tsévié Dalavé Djévé, préfecture de Zio, borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par les collectivités AFITA et KELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42115 déposée le 16 - 02 - 2015, M. GASSIHOUN Koffi Djabaku, profession : assistant d'hygiène, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 97 ca, situé à Lomé Agoènyivé secteur E3² préfecture du Golfe, borné au Nord, à l'Est par une rue de 14 m non dénommée et un passage de 6 m, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 124 et 122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42116 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KOUDOYOR Anani Joseph, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, borné au Nord par une rue de 14 m existante, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42117 déposée le 16 - 02 - 2015, M. GNASSINGBE Meyebine-Esso, profession : chargé de mission, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 74 ca, situé à Lomé Atsante-Est Islamique, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 37, 43, 44, 40, 42 et une rue de 16 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42118 déposée le 16 - 02 - 2015, M. KPODAR Adadé Améwu, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 62 ca, situé à Aného Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est par la collectivité AGBAVI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00376-RS déposée le 13 - 01 - 2015, M. ATOULA Seydou, profession revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 82 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Cinkassé, et borné au Nord par les propriétés de Azia NATOU et BOUKARI, au Sud par YAYA et LANDJE Dasmane, à l'Est par KASSIME et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00377-RS déposée le 28 - 01 - 2015, M. IDRISOU Abdoul Rakibou, représenté par IDRISOU Moussa, profession : agent de la Direction des Affaires Domaniales et Cadastrales (DADC), demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 29 ca, situé à Worgou/Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou, et borné au Nord par une rue en projet de 12 m, au Sud par la propriété de AFFO Nourou, à l'Est par la propriété de FOLEGAAbou et à l'Ouest par la propriété de FOUSSENI Fatao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00378-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 61 ca, situé à Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par propriété BAGNAH Ogamo et à l'Ouest par une rue non dénommé de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00379-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 03 ca, situé à Kparbiaga connu sous le nom de Kparbiaga, préfecture de Tône et borné au Nord par l'ancienne route Nationale N° 1, au Sud par la Nationale N° 1, à l'Est par TINDIME Lalle et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00380-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 65 ca, situé à Yanyane / Nioukpourma, préfecture de Tône, connu sous le nom de Yanyane, et borné au Nord par une route du camp Nioukpourma-Yanyane, au Sud par une route en projet de 14 m, à l'Est par une route en projet de 14 m et à l'Ouest par KANFITINE Banarine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00381-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 76 ca, situé à Worgou, connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par la propriété de BAGNAH Ogamo, au Sud par la propriété de DJIGLE Kombaté, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00382-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 10 a 76 ca, situé à Pana Bagou, préfecture de Tône, connu sous le nom de Pana Bagou, et borné au Nord par la propriété de la collectivité GNANGUE, au Sud par une rue en projet de 12 m, à l'Est par la route Dapaong-Pana et la route de Pana Bagou et à l'Ouest par la propriété de NATONE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00383-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 55 a 20 ca, situé à Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé, et borné au Nord par la propriété de BAGNAH Ogamo, au Sud par NAMTCHOUGLI Pipo, à l'Est par la collectivité NAKORBE et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00384-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 91 ca, situé à Boulkougue/Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Boulkougue, et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par la route de Pana et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00385-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 73 ca, situé à Korbongou/Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Korbongou, et borné au Nord par la route Dapaong-Pogno, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par la propriété de WAKA Mamoudou et à l'Ouest par la propriété de KANGNAPORE Namédiéou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00386-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 37 ca, situé à Batebogou / Naki-Est, préfecture de Tône, connu sous le nom de Batebogou, et borné au Nord par la propriété de SAMBIANI, au Sud par la propriété de SAMBIANI, à l'Est par la propriété de SAMBIANI et à l'Ouest par la route Nationale N° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00387-RS déposée le 09-02-2015, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73 a 39 ca, situé à Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par DOUTI Lebéyame, au Sud par la route nationale N° 1, à l'Est par KAMKPIABE Moïse et PISSINABA et à l'Ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00388-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 90 ca, situé à Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé, et borné au Nord par BARRY Ada Mohamed, au Sud par BAGNAH Ogamo, à l'Est par BAGNAH Ogamo et FOLEGA Amadou et à l'Ouest par l'ancienne route Nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00389-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à Nassablé, connu sous le nom de Nassablé, et borné au Nord par le lot n° 68, au Sud par le lot n° 64 bis, à l'Est par le lot N° 67 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00390-RS déposée le 09 - 02 - 2015, la Collectivité BAMONDI Bagnah, représentée par BAGNAH Ogamo, profession d'administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 ha 67 a 13 ca, situé à Nagbéni, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nagbéni, et borné au Nord par NABINLE et MOUDIE, au Sud par WALA et TOUATRE, à l'Est par TOUATRE et l'emprise de la rivière BIAGA et à l'Ouest par NABINLE et WALA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00391-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. DADA Mawouéna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 84 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Cinkassé, et borné au Nord par AMADOU Kassim, au Sud par l'axe de la voie de contournement, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par AMADOU Kassim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00392-RS déposée le 09 - 02 - 2015, M. LEDE Boukari Morou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 23 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Cinkassé, et borné au Nord par YARO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par TAIROU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00393-RS déposée le 11 - 02 - 2015, M. ABDOULAYE Boukare, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 23 ca, situé à Pidjosgou / Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Pidjosgou, et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par les propriétés de Segda ALI et ALASSANE, à l'Est par IDRISOU et à l'Ouest par une rue de 16 m et EL HADJ AMIDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00394-RS déposée le 12 - 02 - 2015, M. BANGRE Alidou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 89 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Cinkassé, et borné au Nord par AGATE Pedjeto, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par un passage et à l'Ouest par KAYABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00395-RS déposée le 12 - 02 - 2015, M. BANGRE Alidou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 57 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Cinkassé, et borné au Nord par ADAMA Yamba, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la ligne de la Haute tension (50 m) et à l'Ouest par IDRISOU Soumaila.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00396-RS déposée le 12 - 02 - 2015, M. BANGRE Alidou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 85 ca, situé à Pidjosgou / Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Pidjosgou, et borné au Nord par MAMAN et NOUFOU, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par SENI et ALI et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00397-RS déposée le 12 - 02 - 2015, M. BANGRE Alidou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 61 ca, situé à Kparbiaga / Cinkassé, préfecture de Kpendjal, connu sous le nom de Kparbiaga, et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par la route nationale N° 1, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par Jean Pierre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

ABBI Toyi A. M.